



Convention d'hébergement

Entre L'ÉTAPE asbl et Monsieur/Madame

1. La Maison d'Accueil L'Étape

Pour qui? Toute personne, homme, femme, seul ou en couple, accompagné ou non de ses enfants, qui se trouve sans logement. Vous veillerez au respect de chacun.

Chambres: la Maison dispose de 24 lits, répartis sur 16 chambres (chambre double, chambre individuelle et chambre famille).

L'équipe: présente 7j/7j, 24h/24h. Les éducateurs sont présents en journée et soirée, un veilleur de nuit est présent de 22h à 7h30. N'hésitez pas à vous adresser aux éducateurs et aux veilleurs la nuit. Quelques jours après votre arrivée, un éducateur référent est désigné.

Durée de l'hébergement: 275 jours (9 mois) maximum qui a pour finalité le relogement.

2. Coût de l'hébergement et cogestion de vos ressources

Coût de l'hébergement : 20,00 €/jour/personne.

Vous payez au maximum 2/3 de vos ressources et 4/9 des allocations familiales. Le prix de séjour est revu annuellement au 1^{er} avril.

Pendant la durée de l'hébergement, vos ressources sont versées sur un compte de la Maison. L'Étape impose la cogestion de vos ressources en vue de créer une épargne permettant la sortie en logement. Une fiche comptable ouverte par le Service social à votre nom reprend l'ensemble de vos revenus et dépenses tout au long de votre hébergement. Vous avez accès mensuellement ou à la demande à votre fiche de compte.

Le coût *comprend*: l'hébergement, les charges, l'alimentation, l'entretien de votre linge personnel, les produits d'hygiène de base.

Le coût *ne prévoit pas*: l'achat de vos médicaments, vos consultations, vos déplacements, l'argent de poche et tout achat réalisé au cours de l'hébergement.

La facture d'hébergement est établie en fin de mois sur base des ressources auxquelles vous ouvrez droit pour le mois concerné. Lors de la perception de vos ressources / de la réception de l'information sur vos droits, l'Assistante sociale contrôle et corrige éventuellement la facture en fonction de vos droits. En cas de départ en courant de mois, la facture établie est corrigée.

3. Votre situation administrative

Dès votre **arrivée** à L'Étape:

- Ouverture d'un dossier administratif reprenant l'ensemble de vos documents,
- Ouverture ou maintien de vos droits (chômage, CPAS, mutuelle,...).

Vous pouvez consulter votre dossier à tout moment.

À la **sortie** de L'Étape, votre dossier vous est remis, une copie est conservée 5 ans à L'Étape.

L'équipe est tenue au secret professionnel et vous invite à évoquer toute question vous concernant au bureau pour protéger votre vie privée.

4. Argent de poche

Vous avez accès à l'argent de poche si vous déposez les moyens suffisants sur le compte de la maison ou quand la maison perçoit vos premières ressources.

- Max 100€ /mois pour un adulte seul + une recharge téléphone à justifier
- Max 120€/mois pour un couple ou une famille + une recharge/adulte téléphone à justifier
- Pas de droit ouvert: avance 10€/semaine possible,
- Remis le vendredi à 15h30.

Pour toute dépense supplémentaire, votre demande sera soumise à l'avis de l'équipe en réunion le lundi matin. La réponse de l'équipe vous est transmise suite à la réunion.

5. Médical

Le médecin de référence est le Dr Desobry de la Maison médicale Le Gué. Vous avez cependant le choix de votre médecin traitant. Une infirmière sociale est présente 2 matinées /semaine. Elle vous accompagne dans votre santé.

Les médicaments prescrits sont achetés par l'équipe et conservés au bureau éducateur dans un rangement individuel.

Lors d'un traitement quotidien, nous demandons d'arriver avec une posologie établie par un médecin. Un pilulier sera mis en place afin de faciliter la prise de ce traitement. Il sera effectué par l'infirmière sociale dès que possible.

La méthadone, pour des raisons de sécurité, n'est pas stockée à l'Étape et doit être prise pendant tout le séjour chez le pharmacien (Pharmacie Rue Royale).

6. Horaires

Voir feuille « horaire de la maison ». Pour les adultes seuls, votre présence est obligatoire en semaine : au repas de 19h et les nuits. Fermeture des portes à 22h.

Vous organisez les week-ends comme vous le souhaitez, mais vous nous informez le vendredi de votre présence, aux repas et la nuit. Retour dimanche 22h.

Les parents d'enfants hébergés sont attendus à 17h, repas à 18h30, ne peuvent pas sortir de l'institution après le souper et doivent être de retour le dimanche pour le souper.

7. Vie à l'Étape

La vie à l'Étape est organisée collectivement. Les règles de vie sont reprises dans un document qui vous sera présenté à l'arrivée. Votre vie affective est autorisée tant qu'elle respecte le fonctionnement de l'institution et les autres hébergés.

Toute la Maison est un espace non-fumeur. Il est uniquement permis de fumer au coin fumeurs.

Un planning des tâches est établi chaque semaine avec l'éducateur pour assurer l'entretien des locaux communs, la préparation des repas et les courses.

L'éducateur est garant du bon fonctionnement de la Maison et vérifie la réalisation correcte de ces tâches. Il vous accompagne dans la préparation des repas et dans l'entretien de la cuisine.

8. Votre chambre

Votre chambre sera d'abord une chambre double (sauf si vous êtes accueillis en chambre famille). Le passage en chambre simple se fait par ordre d'arrivée.

Un état des lieux de votre chambre est établi à votre arrivée. A votre départ, l'éducateur vérifiera avec vous le bon état et le nettoyage de votre chambre. En cas de détérioration ou de manque de nettoyage au départ, des frais peuvent être portés à votre compte.

9. Règles sanitaires

L'équipe mettra en place les règles sanitaires prévues par la Région wallonne.

Toute personne présentant des symptômes du COVID (température, maux de tête, diarrhées,...) doit prévenir l'équipe et sera confinée en chambre jusque la visite du médecin.

Punaises de lit : le bâtiment a été traité contre les punaises de lit. Toute personne présentant des morsures de punaise doit avertir immédiatement l'équipe pour le traitement de sa chambre et de ses effets personnels. A votre arrivée, il se peut que vos effets personnels soit traités avant d'entrer en chambre.

10. Le Conseil des hébergés

Chaque mois, un « Conseil de hébergés » se tient dans la salle de séjour. Il s'agit d'une réunion en présence de la direction pour évoquer la vie dans la maison.

11. Mini-entreprise « L'Étap'Atelier »

L'atelier de travail du bois de l'Étape se situe Rue Paul Pastur 83 à 7500 Tournai (10 minutes à pied de l'Étape, 5 minutes à vélo). C'est un projet qui est accessible à chaque hébergé qui le souhaite à condition d'être en ordre de mutuelle.

Vous pouvez demander à rencontrer le responsable de l'atelier sur place pour recevoir toutes les explications sur le fonctionnement de cette activité.

12. Protection des données et droit à l'image

L'Etape ASBL est soumise à la réglementation sur la protection des données. L'Etape s'engage à traiter de façon confidentielle les données privées qui vous sont demandées dans le cadre de notre mission d'accompagnement social.

Des photos seront prises en cours de séjour. Ces photos sont à usage interne (affichage dans la salle à manger, remise de photos de vos enfants). En cas d'usage de ces photos à l'externe, l'Etape s'engage à vous demander votre accord écrit et à en spécifier l'usage. Il s'agit généralement d'illustrer nos activités sur le site web ou la page Facebook.

Vous pouvez demander au photographe à ne pas apparaître sur les photos. A tout moment, il vous est possible de demander qu'une image de vous soit retirée.

13. Conditions de maintien de l'hébergement

Le non-respect de la convention peut entraîner l'exclusion immédiate de la Maison. Le non-respect des règles énoncées ci-dessous est motif d'exclusion :

Il est interdit de photographier, filmer et diffuser sur internet des images ou informations sans consentement.

La violence, verbale ou physique, n'est pas tolérée. La détention d'armes n'est pas autorisée.

L'automédication, la détention et la consommation d'alcool et de drogue ne sont pas autorisées. L'accès à la maison n'est pas autorisé sous influence de ces produits.

14. Réadmission

Suite à une exclusion ou à un départ volontaire, vous pouvez demander une réadmission, sauf en cas de violence au départ. Votre demande de réadmission sera discutée en réunion d'équipe. L'équipe estime qu'un certain temps est nécessaire entre le départ et un nouvel hébergement.

15. Recours

Deux administrations peuvent recevoir vos recours, voici leurs adresses:

Monsieur Le Bourgmestre de Tournai
Hôtel de Ville, Rue St Martin 52
7500 TOURNAI

Wallonie – Ministère de l'Action sociale
Avenue Gouverneur Bovesse 100
5100 JAMBES

16. Situations courantes modifiant la facturation

Absences reconnues :

En cas d'hospitalisation, l'Etape vous facturera pendant toute l'hospitalisation une « réservation lit » équivalente à 50% de votre participation à l'hébergement.

En juillet-août, vous pouvez convenir avec l'équipe de quitter l'institution pendant une semaine du lundi au dimanche. Pendant votre absence dans ces circonstances, l'Etape vous facturera une « réservation lit » équivalente à 50% de votre participation à l'hébergement.

Toute autre absence de l'institution n'ouvre pas droit à une diminution de votre participation.

Droit de garde et visite des enfants :

En cas de droit de garde reconnu (taux chef de famille), à condition que la chambre le permette, vous pouvez convenir de l'accueil de votre enfant à l'Etape. Les nuits passées seront reprises dans la facturation.

En taux isolé, vous pouvez convenir avec l'équipe l'accueil occasionnel de votre/vos enfant(s). L'enfant peut être admis à manger et dormir sans paiement pour 1 à 2 nuits par visite.

Achats effectués par la maison :

Sont compris dans le prix d'hébergement :

- Un kit hygiène/mois (1 gel douche, 1 shampoing, 1 déo, 1 brosse à dent, 1 dentifrice, cotons tiges, rasoir jetable et mousse à raser). Ce kit est composé de produits de marque colruyt. Toute demande d'autre produit est facturée au prix coûtant.
- La nourriture bébé et enfants, les laits en poudre, les laits de suite, les collations pour l'école, les boissons, yaourts et fruits.
- Des préservatifs (disponibles en salle d'attente)
- La protection solaire au bureau éduc

Lors de votre séjour, il vous est possible d'acheter à prix coutant auprès des éducateurs (inscription sur votre compte)

- Un kit essuie (1 gd essuie, 2 petits, 2 gants de toilette) 10.26 EUR
- Un kit nettoyage (1 raclette, 1 balai, 1 seau, 1 torchon, 1 ramassette/balayette, 1 lavette, 1 raclette à vitre) 12,50 EUR
- Un pilulier 3.40 EUR
- Langes bébés et lingettes facturés au prix coutant selon la marque souhaitée
- Protections féminines facturées au prix coutant selon la marque souhaitée
- Tout autre achat demandé vous sera facturé au prix coûtant

Cautions matériel « enfants »:

Du matériel bébé est disponible au bureau éducateur. Une panne ou une détérioration involontaire n'entraînent pas de paiement de votre part. En cas de panne de matériel ou détérioration, merci de nous l'indiquer au plus vite afin faire les réparations nécessaires.

Vélos

Les vélos sont à disposition de chacun pour se déplacer. Le cadenas (à mettre dans l'institution et dehors) et casques enfant sont disponibles au bureau. Le vélo que vous utilisez peut être réclamé pour les besoins du service. En cas de panne, merci d'avertir l'éducateur et de stocker le vélo dans la zone panne.

Un atelier réparation vélo a lieu 1x/trimestre pour retaper les vélos en panne.

Matériel d'hébergement/vélo/...

Toute détérioration volontaire ou négligence ayant entraîné la détérioration de matériel appartenant à l'Etape ASBL vous sera facturée au prix de la réparation ou du remplacement, déduction de l'usure.

En cas de manque de nettoyage de votre chambre au départ, 40 euros de frais seront portés à votre compte.

Signatures pour lecture et accord

Annexe prévention Coronavirus à la convention d'hébergement

En vue de lutter contre la propagation du COVID 19, les règles suivantes sont prises. Le non-respect de ces règles fera l'objet d'un recadrage écrit et peut être un motif d'exclusion immédiate.

Confinement :

1. La limitation des sorties, le confinement de l'institution ou le confinement en chambre de tous les hébergés peut être décidé par l'équipe éducative en fonction de l'évolution de la pandémie.
2. Toutes les nuits sont obligatoires (pas de départ w-e)
3. Dehors, il est obligatoire de respecter les gestes barrières (ne pas se trouver à moins d'1,5m, ne pas se trouver à plus de 4 personnes, ne pas se rendre dans le logement de qqun)
4. Il est possible de demander un masque

Hygiène :

1. Il est obligatoire de se laver les mains plusieurs fois par jour, en tout cas avant chaque repas, avant d'entrer en cuisine, après chaque passage aux toilettes, après tout contact avec une autre personne.
2. Il est obligatoire de se désinfecter les mains à l'entrée de la Maison d'accueil.

Contrôles des symptômes

1. Toute personne présentant des symptômes comme de la température, de l'essoufflement, de la toux, des maux de tête, diarrhées, vomissements, est tenue d'en avertir l'équipe.

Port du masque :

1. Le port du masque est obligatoire en cuisine.
2. Le port du masque n'est pas obligatoire dans le reste de l'institution, sauf pour les personnes qui sont malades ou toussent. Des masques jetables sont disponibles au bureau éducateur.

Détection de symptômes : Confinement en chambre

1. Toute personne présentant une température supérieure à la normale ou des symptômes de maladie sera immédiatement confinée en chambre. Elle doit impérativement contacter un médecin qui décidera de la faire tester ou non.
2. Toute personne présentant un test positif est confinée en chambre jusqu'à un nouveau test négatif. La levée du confinement ne sera autorisée que sur avis médical/entretien avec notre infirmière.
3. En cas de confinement en chambre, la cour sera réservée pendant 1h par jour (généralement de 14h à 15h) aux personnes confinées en chambre. Tous les autres hébergés seront absents de la cour.
4. Le fonctionnement du confinement dans le document « confinement en chambre » qui sera remis à l'hébergé

Non-respect des règles

Le non-respect des règles énoncées dans l'annexe peut être motif d'exclusion immédiate.

Autorisation

J'autorise l'Etape ASBL à prendre contact avec un médecin pour organiser mon dépistage au Covid 19 en cas de suspicion ou en cas de cas avéré au sein de l'établissement.

Je signe et date pour accord :